## Dispositif Eleveurs du Plan de Résilience - Alimentation animale

## ATTESTATION PAR UN TIERS DE CONFIANCE

(Par exemple centre de gestion agréé, expert-comptable, commissaire au compte identifié, etc.)

te ci-dessous les éléments ci-dessous concernant  Raison sociale du demandeur de l'aide		*		*, En ma
Le demandeur est au micro BA: oui – non*  Le demandeur est un centre équestre: oui – non* (St oui : le fourrage ne doit pas être inclus dans les charges d'alimentation)  En cas de demande de dérogation prévue au point 1.3 b, situation du demandeur (cochez la situation) *:  demandeur n'a pas d'historique sur la période de référence  demandeur n'a pas de données représentatives sur la période de référence  demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence  as objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation:  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:	este ci-dessous les éléments ci-des			
Le demandeur est au micro BA: oui – non*  Le demandeur est un centre équestre: oui – non*  Le demandeur est un centre équestre: oui – non*  En cas de demande de dérogation prévue au point 1.3 b, situation du demandeur (cochez la situation) *:  demandeur n'a pas d'historique sur la période de référence  demandeur n'a pas de données représentatives sur la période de référence  demandeur est nouvel installé  demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence  as objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation:  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier:  Du cas particulier:  Ou cas particulier:  Ou cas particulier:  Ou cas particulier:  Ou cas particulier:	• Raison sociale du demandeu	de l'aide	*	
Le demandeur est un centre équestre : oui — non* (Si oui : le fourrage ne doit pas être inclus dans les charges d'alimentation)  En cas de demande de dérogation prévue au point 1.3 b, situation du demandeur (cochez la situation) *:  demandeur n'a pas d'historique sur la période de référence  demandeur n'a pas de données représentatives sur la période de référence  demandeur est nouvel installé  demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence  as objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation :  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale  hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier :  B Charges alimentation animale  hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  dernier exercice clos au plus tard  le 28/02/2022  Ou cas particulier :  C Charges d'exploitation  hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  dernier exercice clos au plus tard le 28/02/2022  Ou cas particulier :  Ou cas particulier :	• SIRET du demandeur de l'ai	de (14 caractères):	*	
En cas de demande de dérogation prévue au point 1.3 b, situation du demandeur (cochez la situation) *:  demandeur n'a pas d'historique sur la période de référence  demandeur a pas d'historique sur la période de référence  demandeur est nouvel installé  demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence  as objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation :  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021 Ou cas particulier :  Du cas particulier :  Ou cas particulier :  Ou cas particulier :  Ou cas particulier :	Le demandeur est au micro BA:	oui – non*		
demandeur n'a pas d'historique sur la période de référence demandeur n'a pas de données représentatives sur la période de référence demandeur est nouvel installé demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence as objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation :  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier :	Le demandeur est un centre éque	stre : oui – non* (Si oui : le fourrage ne	doit pas être inclus dans les charges	d'alimentation)
demandeur n'a pas d'historique sur la période de référence demandeur n'a pas de données représentatives sur la période de référence demandeur est nouvel installé demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence as objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation :  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier :	En cas de demande de dérogat	on prévue au point 1.3 b, situatio	n du demandeur (cochez la s	situation) *:
demandeur est nouvel installé  demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence  as objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation :  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier :				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
demandeur a été impacté par l'influenza aviaire (ou autre cas de force majeure) sur la période de référence ns objet  Si le demandeur est dans un des 3 premiers cas ci-dessus, justifier la demande de dérogation :  Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration ou contrat d'intégration dernier exercice clos au plus tard le 28/02/2022  Ou cas particulier :		_		
A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration 16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier:  B Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration dernier exercice clos au plus tard le 28/02/2022  Ou cas particulier:	e demandeur est nouvel installé			
Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier:	e demandeur a été impacté par l'influ	enza aviaire (ou autre cas de force maje	ure) sur la période de référence	
Le demandeur de l'aide conduit les ateliers suivants au sein de son exploitation (préciser ceux qui relèvent d'un d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier :  De Charges d'exploitation hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration dernier exercice clos au plus tard le 28/02/2022  Ou cas particulier :  Ou cas particulier :  Ou cas particulier :	ans objet			
A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021 Ou cas particulier:  B Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration dernier exercice clos au plus tard le 28/02/2022 Ou cas particulier:  Ou cas particulier:  Ou cas particulier:  Ou cas particulier:  Taux de dépendance  TD= B/C  TD= B/C  Ou cas particulier:  Ou cas particulier:  Ou cas particulier:				
hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021  Ou cas particulier:	Le demandeur de l'aide condu d'intégration) *:	t les ateliers suivants au sein de	son exploitation (préciser ce	
E* E* 0/	Le demandeur de l'aide condu d'intégration) *:	t les ateliers suivants au sein de	son exploitation (préciser ce	ux qui relèvent d'un
	Le demandeur de l'aide conduit d'intégration) *:  A Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration  16 mars 2021 au 15 juillet 2021	B Charges alimentation animale hors atelier sous contrat de production ou contrat d'intégration dernier exercice clos au plus tard le 28/02/2022	son exploitation (préciser ce	ux qui relèvent d'un  Taux de dépendance
C* C* 0/	Le demandeur de l'aide condu d'intégration) *:	t les ateliers suivants au sein de	son exploitation (préciser ce	

\*Champs obligatoires